



LEGENDE

- + + + — Limite de commune
- — — — — Canalisations de gaz (g)
- — — — — Canalisations électriques (e)
- (0) — Alignements approuvés (a)
- ▨ Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer (f)
- (70) — Servitude aéronautique de dégagement (a)
- ▨ Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- — — — — Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes d'agglomération en application des articles 4 et 5 de la loi n° 657 du 3 Janvier 1969 (a)
- — — — — Zone de garde FRANCE TELECOM (g)
- — — — — Zone de protection FRANCE TELECOM (g)

DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE



**Plan Local d'Urbanisme
P.L.U.**

**PLAN DES SERVITUDES
Est**

Vo pour être annexé à la
Déclaration de Compétence
En vertu de l'article 106 de la loi n° 83-575 du 12 juillet 1983

La Mairie

Echelle
1/5000

5.2